



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par AARP, AGE Platform Europe, le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET), Ageing Népal, l'Association pour l'avancement professionnel des femmes en Hongrie, Égalité Maintenant, le Global Fund for Widows, Gray Panthers, Guild of Service, HelpAge International, l'Instituto Qualivida, International Association for Hospice and Palliative Care, Inc., l'International Association of Homes and Services for the Ageing, l'International Council on Social Welfare, la Fédération internationale du vieillissement, International Longevity Center Global Alliance, Ltd., l'International Network for the Prevention of Elder Abuse, National Association of Community Legal Centres, Inc., The National Old Folks of Liberia, Inc., l'Association internationale pour les droits des veuves, Widows for Peace through Democracy et le Women for Human Rights and single women Group, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et Social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Discrimination multiple, inégalités transversales et protection sociale pour les femmes âgées

L'autonomisation des femmes et des filles est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et ne sera possible qu'à condition de répondre à leurs besoins, de préserver leurs droits et de tenir compte de leurs préférences à chaque étape de leur vie.

Si les thèmes liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sont de plus en plus présents dans l'agenda politique international, les efforts déployés à cet égard pourraient échouer du fait de la prise en compte insuffisante des expériences, des besoins et des droits divers des femmes âgées.

La présente déclaration se penche sur les tendances, les perspectives et les défis mondiaux relatifs à la promotion du droit des femmes âgées à la sécurité du revenu, au moyen d'une protection sociale adaptée et axée sur les droits, et appelle l'attention sur l'incidence qu'ont les mécanismes économiques, sociaux, culturels et propres à chacun des sexes sur l'accumulation d'actifs et de passifs tout au long de la vie, qui détermine en grande partie la condition des personnes âgées. En raison de ces processus, il arrive souvent que les femmes disposent de peu de ressources économiques, sociales et culturelles lorsqu'elles atteignent un âge avancé. Une protection sociale adaptée aux femmes âgées est donc absolument nécessaire.

La présente déclaration examine aussi brièvement les systèmes qui, dans de nombreux pays, se fondent sur un modèle dans lequel l'homme est le soutien de la famille et poursuit une carrière ininterrompue à plein temps dans l'économie formelle. Les femmes sont pénalisées par ces systèmes étant donné qu'elles sont considérablement plus actives que les hommes dans le secteur informel et qu'elles prennent en charge l'essentiel des tâches domestiques non rémunérées, ce qui se traduit par des taux de couverture et des niveaux de prestations sociales nettement plus faibles.

Prenant en considération la dimension de genre des parcours de vie et la couverture inadéquate fournie aux femmes âgées par de nombreux systèmes de protection sociale dans le monde, cette déclaration formule, en guise de conclusion, des recommandations relatives à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de protection sociale capables de faire évoluer la condition de la femme, ainsi que de réduire et de corriger les inégalités accumulées tout au long de la vie.

Vieillesse de la population et transition démographique

La population mondiale comptait 962 millions de personnes de 60 ans et plus en 2017. En 2050, il y aura plus de personnes âgées de 60 ans ou plus que d'adolescents et de jeunes âgés de 10 à 24 ans.

Face à l'augmentation continue de l'âge moyen des populations, les Gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques visant à tirer profit des occasions et à réduire les risques liés au vieillissement de la population tout en tenant compte des besoins et des droits des personnes âgées, notamment ceux qui ont trait aux marchés du travail, aux systèmes de santé et de soins et à la protection sociale.

Il est essentiel de reconnaître ces changements démographiques et de prendre l'initiative de mettre en place des politiques d'adaptation à une population vieillissante pour atteindre les objectifs de développement durable et « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Toutefois, ces politiques ne seront efficaces que si elles

tiennent compte des besoins, des droits et des préférences des femmes durant leur parcours de vie.

La protection sociale pour les femmes âgées : parcours de vie et régimes de retraite propres à chacun des sexes

Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont moins susceptibles de jouir de la sécurité du revenu et de l'indépendance économique à un âge plus avancé. Une vie entière de handicap économique et de discrimination condamne les femmes âgées à devoir maintenir un niveau de vie satisfaisant avec peu de ressources et des revenus plus faibles.

Tout au long de leur vie, les femmes et les hommes sont exposés à des risques et handicaps différents qui sont souvent propres à leur genre et découlent de l'inégalité entre les sexes ou de la discrimination. Les inégalités chez les personnes âgées sont le résultat d'une accumulation de handicaps multiples et interdépendants, de discriminations, d'inégalités et de dénis de droits auxquels les femmes font face tout au long de leur vie, comme les écarts d'éducation et de salaires, les normes professionnelles liées au sexe propres à une culture, les rôles de production et de reproduction attribués en fonction du sexe, les problèmes de mobilité et l'impossibilité d'agir et de se faire entendre.

Si les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté à tous les âges, l'écart se creuse lorsque la vieillesse s'installe. Les femmes ont aussi tendance à vivre plus longtemps que les hommes et ont plus de risques d'être veuves et de vivre seules. De plus, les femmes âgées ont moins de chances de pouvoir compter sur des économies et des revenus professionnels car, souvent, leurs expériences professionnelles sont plus courtes, elles font moins d'études et sont moins formées, elles occupent plus d'emplois informels et mal rémunérés, elles endossent l'essentiel des tâches familiales non rémunérées, et elles font l'objet de discriminations constantes.

Il est communément admis que lorsque les personnes plus âgées quittent la population active, les familles assument la responsabilité principale de leur soutien financier et matériel. En réalité, ce soutien est souvent irrégulier et limité, et beaucoup en sont exclus. D'après une étude menée en 2017 par HelpAge International, si bon nombre de personnes âgées reçoivent un soutien de leurs enfants, celui-ci ne permet souvent pas de garantir la sécurité du revenu dans les vieux jours.

Les pensions de retraite sont le principal moyen d'action qui permet de garantir la sécurité du revenu des personnes âgées, mais la couverture actuelle des régimes de pension ne convient pas à la plupart des personnes âgées dans le monde et aboutissent rarement à une situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Selon l'Organisation internationale du Travail (2019), 68 % des personnes âgées perçoivent une pension à l'échelle mondiale, mais seulement 20 % dans la plupart des pays à faible revenu. Les femmes sont tout simplement moins susceptibles que les hommes de recevoir une pension, et quand c'est le cas, leurs avantages sociaux sont considérablement moins élevés. Même dans les pays où les femmes bénéficient d'un large accès aux pensions de retraite, leurs prestations ne représentent souvent qu'une partie de celles des hommes.

Ces écarts de pension en fonction du genre trouvent leur origine dans la discrimination cumulative et les inégalités dont souffrent les femmes tout au long de leur vie, et sont souvent aggravés par des régimes de pension mal conçus.

Étant donné qu'il existe un lien étroit entre les régimes de retraite contributifs et les marchés du travail, les régimes de retraite contributifs tendent à reproduire les inégalités et à exacerber la discrimination dont les femmes sont victimes au cours de

leur vie. Pendant leurs années de vie active, les femmes participent moins au marché du travail, sont moins bien payées et interrompent plus souvent leur carrière que les hommes pour s'occuper des personnes à leur charge. Elles sont également surreprésentées dans le secteur informel et les emplois précaires. Dans les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur, le secteur informel compte plus de femmes que d'hommes. Les femmes sont également surreprésentées dans les emplois à temps partiel, ce qui limite non seulement leur capacité à verser des cotisations de retraite, mais aussi leur revenu potentiel tout au long de leur vie. Enfin, il existe un écart important entre les salaires des hommes et des femmes, qui est particulièrement marqué dans les pays en développement, et qui augmente avec l'âge.

En résumé, les pensions jouent un rôle important dans la lutte en faveur de l'égalité des genres chez les personnes âgées. Les conditions d'attribution des droits, les liens qui existent entre avantages sociaux et revenus antérieurs, les éléments de redistribution, l'aide aux veuves, l'indexation et l'âge de départ à la retraite sont autant d'aspects qui influencent l'inégalité de genre au sein de ce groupe de la population.

La pension sociale comme outil de protection sociale capable de faire évoluer favorablement l'inégalité de genre chez les personnes âgées

Les pensions sociales financées par l'État s'éloignent du principe de la participation continue à des activités rémunérées dans le secteur structuré de l'économie. Elles reflètent donc mieux les spécificités des parcours de vie des femmes et des hommes. Elles jouent un rôle clef en veillant à ce que les femmes puissent au moins accéder à une pension de base et jouir d'un niveau de vie acceptable pendant les vieux jours.

S'il est évident que ces pensions sociales ne compenseront jamais des années de discrimination, la séparation entre les droits à prestations de retraite et les marchés du travail permet d'éviter que les inégalités accumulées dans la vie active ne se reproduisent dans le régime de pension. Les pensions sociales peuvent également réduire les risques propres au sexe et à l'âge, comme la perte de ressources des veuves ou les responsabilités vis-à-vis des enfants, en particulier dans les ménages où les enfants sont élevés par leurs grands-parents. Elles peuvent également être perçues comme une manière efficace de reconnaître la valeur du travail non rémunéré des femmes. Les pensions sociales sont donc un moyen plus équitable, du point de vue du genre, de garantir la sécurité du revenu des personnes âgées, et un outil particulièrement important dans des contextes marqués par un degré élevé d'emploi informel et une faible couverture des régimes de retraite.

Bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires, il est clair que les pensions sociales bénéficient aux femmes âgées comme aux hommes âgés. La plupart des études menées sur les effets des pensions sociales ne tiennent pas compte de l'égalité des genres et analysent souvent, au lieu de cela, leur incidence sur les ménages. Il s'agit d'une approche problématique qui laisse de côté des dynamiques essentielles au sein des ménages. En général, les études montrent que les pensions sociales en espèces améliorent le bien-être et la situation des hommes et des femmes.

Recommandations à l'intention des États membres sur le renforcement de la protection sociale des femmes âgées

Toute une série de mesures sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des écarts qui existent entre les genres dans les pensions de retraite, notamment en raison de l'inégalité de genre dans l'éducation, l'emploi et les tâches domestiques. Les recommandations ci-après portent essentiellement sur l'élimination

de l'écart de pension et la garantie de la sécurité du revenu pour les femmes âgées grâce à la protection sociale.

- Les États Membres devraient accorder la priorité aux pensions sociales non contributives financées par l'impôt pour élargir la couverture et réduire les écarts entre les genres : les Gouvernements devraient accorder la priorité à la création de pensions sociales non contributives financées par l'impôt pour élargir la couverture et réduire les écarts entre les genres. Mettre l'accent sur l'extension des régimes contributifs est important mais ne permet pas d'offrir une solution alternative aux femmes qui ne sont pas du tout considérées comme des « travailleuses » parce qu'elles effectuent des tâches domestiques et ménagères non rémunérées.
- Les États Membres devraient mettre en place des pensions sociales universelles pour veiller à ce qu'aucune femme âgée ne soit oubliée : les pensions sociales accessibles à tous sont le meilleur moyen d'atteindre toutes les femmes âgées, y compris celles qui sont pauvres ou marginalisées. Les pensions sociales universelles renforcent l'autonomie économique des femmes, leur donnent plus de poids et de capacité d'action dans les ménages et élèvent leur statut social. En revanche, les pensions subordonnées au niveau de ressources exigent souvent que les revenus des familles, et non les revenus individuels, ne dépassent pas un certain seuil. Les femmes qui vivent dans un ménage qui dépasse ce seuil risquent donc d'être exclues de ces régimes, même si elles n'ont pas de revenu à titre personnel. En effet, ces systèmes partent du principe que les revenus du conjoint cohabitant ou des autres membres de la famille seront partagés équitablement, alors que ce n'est pas toujours le cas. D'autres obstacles liés au ciblage des pensions peuvent entraver l'accès des femmes, comme un taux d'alphabétisation plus faible, le manque d'information, l'absence de documents d'identification et la distance à parcourir jusqu'aux installations.
- Les États Membres devraient maintenir des niveaux de prestations suffisants pour les pensions sociales afin de garantir la sécurité du revenu aux femmes âgées : dans la mesure où les femmes âgées comptent davantage sur les pensions non contributives que les hommes, le caractère approprié de ces prestations revêt une importance majeure du point de vue de l'égalité des genres. Il est d'autant plus crucial de maintenir cette adéquation au fil du temps au moyen d'une bonne indexation que les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes.
- Les États Membres doivent se pencher sur les règles sexistes des régimes contributifs : une réforme des pensions tenant compte de la problématique femmes-hommes doit s'attacher à améliorer le statut de la femme dans les régimes de pension contributifs et prévoir des mesures de compensation visant à éliminer les inégalités de genre tout au long de la vie, comme les crédits de cotisations liés aux soins ou à la maternité.